

## La coordination Cgt de Fimurex Méditerranée n'accepte pas les agressions verbales, le parti-pris anti-Cgt et les déclarations erronées du directeur régional

1. Il n'y a pas eu de réunion de C.E. le 12 octobre 2012.  
Une conversation téléphonique entre le président et les élus ne remplace pas une délibération et un vote du C.E.
2. Malgré cela, le secrétaire du C.E. était sommé de faire un faux PV d'une réunion qui n'avait pas eu lieu. Ce « PV » devait être transmis à l'inspection du travail et au préfet !
3. La demande d'indemnisation du chômage partiel suite au sinistre survenu au Luc est une décision unilatérale de l'employeur. Aucun élu ne peut s'y opposer, pas même le secrétaire. L'avis du C.E. (il faut une délibération et un vote) doit être demandé par l'employeur, mais il n'est que **consultatif** : *le C.E. n'a pas de droit de veto.*

La Cgt exige une vraie réunion de CE,  
avec un vrai débat et un vrai vote.  
Il est encore temps pour avoir un vrai PV !